



CONSEIL GENERAL
D'ARNEX-SUR-ORBE

**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES
SEANCE D'ASSERMENTATION
LEGISLATURE 2026 – 2031**

COMMUNE DE

Arnex-sur-Orbe

11 mai 2026

C'est avec plaisir que M. Le Préfet Stives Morand ouvre la cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2026 – 2031.

La cérémonie se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

Dans un 1^{er} temps :

1. Accueil
2. Désignation d'un/e secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs/scrutatrices de séance
4. Appel
5. Assermentation des membres du Conseil
6. Assermentation des membres de la Municipalité
7. Assermentation du ou de la Syndic
8. Élection du Président ou d'une Présidente du Conseil général
9. Élection du Secrétaire ou d'une Secrétaire du Conseil général
10. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Message du Préfet

Dans un 2^e temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations suivantes :

- Élection du vice-président
- Élection des scrutateurs
- Nomination des commissions
- Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
- Divers

Pour le bon déroulement des opérations, Mme Gonçalves Amandine fonctionnera comme secrétaire provisoire.

Par arrêté du 22 août 2025, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

Suite aux élections, aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, nous pouvons procéder à l'installation des Autorités communales.

5. Assermentation des membres du Conseil général

Le Préfet déclare :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil général et vous donner lecture de la promesse légale.

Après la lecture du serment, chacun de vous, à l'appel de son nom lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

L'assemblée est priée de se lever :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Je prie la Secrétaire de procéder à l'appel.

Liste de présence :

Barclay Denis	Folens Anne	Ogay Sandra
Barclay Martine	Gauthey Bernard	Porchet Jean-Luc
Bissat Maryline	Gonçalves Amandine	Porret Philippe
Bournival Christianne	Greppin Michel	Renaud-dit-Louis
Bourquard Valérie	Lavenex André	Michel
Bovet Barbara	Michel David	Roch André
Bovet Cédric	Monnier Audrey	Roch Gaël
Bovet Claude-André	Monnier Catherine	Rossel Christian
Bovet Josette Eva	Monnier Christine	Ruprecht Martial
Bovet Mirela	Monnier Jean-Jacques	Siegenthaler Cathy
Bovet Nicolas	Monnier Laurent	Stern Paillard
Bovet Olivier	Monnier Lyne	Marie-Claire
Bovet Pierre	Monnier Monique	
Bovet Thibault	Monnier Philippe	
Bovet Tristan	Morel Arnaud	
Débieux Max	Morel Charles-Louis	

Mis à part les membres de la municipalité, est-ce qu'un conseiller ou une conseillère n'aurait pas été appelé ?

Les 42 membres sont assermentés.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil général pour la législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

6. Assermentation de la Municipalité

Le Préfet déclare :

Mesdames et Messieurs les Municipaux élus, l'article 48 de la loi sur les communes précise :

Art. 48 **Qualité**

¹ Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :

a. les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs;

Monsieur le Syndic,

Pouvez-vous me donner l'assurance que Mesdames et Messieurs les Municipaux ne sont pas atteints par ces incompatibilités, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément à la LC.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je peux procéder à votre assermentation comme membre de l'exécutif communal. Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, chacun de vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera « je le promets »

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Sont assermentés :

- Claire Desponds
- Sébastien Meylan
- Carinne Ruprecht
- Alexis Vautier
- Reynold Michel

7. Assermentation d'un ou d'une Syndic

Est assermenté :

- Reynold Michel

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de Syndic et membres de la municipalité pour la législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter toutes et tous pour les différentes fonctions que vous acceptez de remplir et votre engagement pour la collectivité.
Je prie l'assemblée de s'asseoir.

8. Election du Président du Conseil général

Mesdames, Messieurs,

Art. 89

¹ Après la prestation du serment par les membres du conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonctions.

² Le conseil nomme ensuite les autres membres du bureau.

Pour cette élection et les suivantes, je vous rappelle l'Article 11 de la LC qui précise :

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

J'attends vos propositions pour l'élection du président :

Christian Rossel

Avez-vous d'autres propositions ?

Les présentations sont closes.

Est élu, tacitement, Président du Conseil général pour une durée d'une année,
M. Christian Rossel.

Je vous félicite pour votre élection à la fonction de premier citoyen/ne de la commune pour une année. Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

9. Election du Secrétaire du Conseil général pour une durée de 5 ans :

Mesdames, Messieurs,

Art. 12

² Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs.

J'attends vos propositions :

Gonçalves Amandine, refuse
Christianne Bournival, accepte

Avez-vous d'autres propositions ?

Les présentations sont closes.

Est élu, tacitement, Secrétaire du Conseil général pour une durée de 5 ans,
Mme Christianne Bournival.

Mme Christianne Bournival, je vous félicite pour votre élection à votre fonction.
Je vous assure de mon soutien si le besoin s'en faisait sentir.

10. Adoption du procès-verbal d'installation :

Amandine Gonçalves lit le PV reflétant la cérémonie d'installation des autorités communales.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Message du Préfet :

Mesdames et Messieurs, je vous adresse au nom du Conseil des Etats mes plus vives félicitations. Un Etat toujours plus exigeant, les citoyennes et citoyens toujours plus au fait de leurs droits et laissant pour compte leurs devoirs. L'Etat a besoin de communes fortes, capables de remplir leurs tâches, qui sont de distribuer de l'eau potable à chacun, d'évacuer les eaux usées sans polluer notre environnement, construire et entretenir des bâtiments scolaires, des crèches et des garderies, économiques, pratiques pour nos enfants. Organiser des transports scolaires, gérer l'administration, le patrimoine forestier etc. Ce travail est parfois compliqué, il est exigeant, il est noble. Vous êtes tous les miliciens, vous ne pouvez pas tout savoir, mais vous devez d'aller chercher les informations en vous entourant de professionnels.

Mesdames et Messieurs, vous vous engagez pour les autres et je vous en remercie. Vous faites partie des gens qui mettent en avant, en priorité vos devoirs avant vos droits et je tiens à vous en remercier. Cette démocratie est très fragile, la milice fait partie de notre pays, de notre ADN. Elle évite souvent les écueils d'autres grands pays

qui nous entourent. Les défis sont nombreux et vous vous devez de les relever. Pour ce faire, nous toutes et tous, nous nous devons de tirer à la même corde. Au bout, nous y arriverons tous ensemble avec des outils simples et puissants à la fois et j'en citerai 4. Connaître et savoir ou aller chercher dans la Loi sur les communes. Connaître le règlement du Conseil. Relire de temps en temps la promesse que je vous ai lue ce soir et enfin un zeste de bon sens. On dit souvent qu'il est plus facile pour une personne de bon sens de lire le droit, qu'une personne de droit d'apprendre le bon sens. Nous sommes dans une société d'hyper-communication. Nous sommes des êtres humains, pour vivre ensemble la rationalité l'emporte et doit l'emporter sur l'émotion et l'instinct. Parfois dans les litiges nous pouvons nous sentir lésés, floués, incompris. Notre devoir à toutes et à tous est de se parler afin de mieux se comprendre. Afin de maintenir ce vivre ensemble si important dans la démocratie. Et pour finir je citerai JFK lors de son discours pour le lancement du programme Apollo. Il disait : « Nous l'avons fait, pas parce que c'est facile, mais parce que c'est difficile. » Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente soirée.

Le Préfet donne la parole au nouveau Président, Christian Rossel, pour la 2^{ème} partie de l'ordre du jour.

Amandine Gonçalves officiera comme secrétaire provisoire et Maryline Bissat et Gaël Roch comme scrutateurs.

Ordre du jour, 2^{ème} partie

- Élection du vice-président
- Élection des scrutateurs
- Nomination des commissions
- Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations
- Divers

Pour les élections et nominations, le Président rappelle que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Election du vice-président

Le Président explique à l'assemblée que l'actuel vice-président Marc Soutter, absent ce jour, souhaite rester au poste de vice-président. Il est obligatoire d'être présent pour être élu, le Président demande donc si quelqu'un souhaite prendre le poste, dans le cas contraire Marc Sutter sera assermenté et élu vice-président lors d'un prochain conseil. Personne ne se manifeste.

Personne n'est élu au poste de vice-président.

Election des scrutateurs

Le Président informe qu'on va élire les 2 scrutateurs/rices, puis les 2 suppléants/es.

Le Président attend des propositions pour l'élection des 2 scrutateurs/rices.

Sont élus scrutatrice/scrutateur, pour une durée d'une année, **Maryline Bissat et Gael Roch.**

Le Président attend des propositions pour l'élection des 2 scrutateurs/rices suppléants/es.

Sont élus scrutatrice/scrutateurs suppléants/es, pour une durée d'une année, **Lyne Monnier et Arnaud Morel.**

Le Président remercie les scrutateurs pour leur engagement.

Nomination des commissions

Le Président informe le Conseil qu'on va procéder à l'élection des commissions permanentes, soit la commission de Gestion et Finances et la commission de recours en matière de contributions communales.

Selon l'article 34 du règlement communal du Conseil général, doivent être élus, 5 membres et 2 suppléants.

Pour la Commission de Gestion et Finances, le Président attend des propositions pour l'élection des 5 membres.

Denis Barclay, Valérie Bourquard, André Roch, Jean-Luc Porchet, Cathy Siegenthaler se présentent.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élus, tacitement, membres de la Commission de Gestion et Finances **Denis Barclay, Valérie Bourquard, André Roch, Jean-Luc Porchet et Cathy Siegenthaler.**

Pour la Commission de Gestion et Finances, le Président attend des propositions pour l'élection des 2 membres suppléants/es.

Michel Greppin et Amandine Gonçalves se proposent comme suppléants/es.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élues, tacitement, membres suppléants/es de la Commission de Gestion et Finances **Michel Greppin et Amandine Gonçalves.**

Le Président demande à Charles-Louis Morel, membre de la Commission de recours en matière de contributions communales, d'expliquer leur tâche. Il avoue que ces dernières années, ils n'ont que très peu pratiqué, si ce n'est une fois il y a environ 10 ans, concernant des panneaux solaires d'un citoyen qui n'était pas d'accord avec la Municipalité.

Pour la Commission de recours en matière de contributions communales, le Président attend des propositions pour l'élection des 5 membres.

Christine Monnier, Martine Barclay, Marie-Claire Stern Paillard se proposent. Amandine Gonçalves demande à Josette Bovet qui est actuellement dans cette commission si elle accepte de continuer. Josette accepte et elle propose David Michel qui refuse. Il manque un cinquième membre, cela figurera dans l'ordre du jour, du 1er Conseil de la nouvelle législature.

Sont élus, tacitement, membres de la Commission de recours en matière de contributions communales **Christinne Monnier, Martine Barclay, Marie-Claire Stern Paillard et Josette Bovet.**

Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations

Le Président informe le Conseil qu'on va procéder à l'élection du délégué ASIOR, puis, de son suppléant.

L'ASIOR est une Association Scolaire Intercommunale Orbe et Région. C'est une association qui traite surtout des transports et des bâtiments scolaires. Il y a 2 ou 3 séances par année. Il faut que l'élection soit décidée ce soir, car il y aura l'assermentation des nouvelles autorités de l'ASIOR d'ici septembre au plus tard.

Le Président attend des propositions pour le poste de délégué ASIOR.

Anne Folens se propose.
Il n'y a pas d'autres propositions.

Est élue, tacitement, déléguée ASIOR, **Anne Folens.**

Le Président attend des propositions pour le poste de délégué suppléant ASIOR.

Michel Greppin se propose.
Il n'y a pas d'autres propositions.

Est élu, tacitement, délégué suppléant ASIOR, **Michel Greppin.**

Divers

Le Président rappelle la date du prochain conseil.
- Mardi 23 juin à 20h, pour la législature de 2021-2026.

Attention les membres du Conseil assermentés ce soir mais qui ne sont pas assermentés pour la législature 2021-2026 sont les bienvenus au prochain Conseil, mais devront se faire assermenter.

Le Président rappelle aux membres qu'il ne faut pas oublier de s'excuser en cas d'absence au Conseil. Si 2 fois de suite un membre ne s'excuse pas, il est automatiquement retiré de la liste des membres du Conseil Général.

Le Président remercie la présence des membres du Conseil qui sont venus ce soir. Reynold Michel, Syndic, annonce qu'un apéro a été préparé pour la fin du Conseil.

Le Président
Christian Rossel

La Secrétaire
Amandine Gonçalves